

UNE MANOEUVRE ROYALE
LE "DISCOURS DE BRUGES" DE
LEOPOLD II — 15 AOUT 1887

par

Luc SCHEPENS

Maître des travaux à la Province de la Flandre occidentale

Le 15 août 1887 eut lieu la deuxième inauguration, de la statue de Jan Breidel et Pieter De Coninck à la grand-place de Bruges. La *Breydelcommissie*, association privée, composée principalement de libéraux, qui avait collecté pendant vingt ans les fonds nécessaires pour l'érection du monument, avait déjà organisé, un mois plus tôt, le 11 juillet 1887, une première inauguration. La deuxième était organisée par les autorités catholiques de la ville, et accompagnée d'un grand cortège historique. Comme deux inaugurations ne suffisaient pas encore, une troisième, l'inauguration des bas-reliefs et des quatre figures qui entourent le monument, suivait, le 11 juillet 1888, de nouveau à l'initiative de la *Breydelcommissie* (1).

Mais la grande fête, celle à laquelle était convié le roi Léopold II et la famille royale, eut lieu, le 15 août 1887. Le roi y prononça un discours qui eut un grand retentissement et qui figura plus tard dans les manuels scolaires, à juste titre, comme un modèle d'éloquence (2). Ce discours, écrit par un fidèle collaborateur du roi, archiviste aux Affaires Etrangères, Emile Banning (3) a cependant une histoire

(1) On peut trouver un aperçu très bien documenté de l'histoire de ces inaugurations et de la *Breydelcommissie* dans E. COPPIETERS DE TER ZAELE et Ch. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, "Histoire professionnelle et sociale de la Famille Coppieters 1550-1965", *Tablettes des Flandres, Recueil* no. 8, Bruges, t. II, pp. 136-145 et une abondante documentation sur le sujet dans les archives de la PROVINCIALE BIBLIOTHEEK EN CULTUURARCHIEF à Bruges, no. 102 AD 1-3.

(2) Voyez par exemple A. LAMBRETTE, *Modèles français t. V Eloquence*, Bruxelles, M. Lesigne, 1953, pp. 342-344.

(3) Emile Banning (1836-1898). Depuis 1863 archiviste-bibliothécaire au ministère des Affaires Etrangères "chargé en outre de l'étude des affaires courantes dans leurs rapports avec les précédents historiques". Homme de confian-

assez mouvementée, et de toute façon fort exemplaire du caractère du souverain, et fort révélatrice de ses rapports avec le chef du gouvernement de l'époque, Auguste Beernaert (4). Cette histoire a été révélée en partie dans l'excellent ouvrage d'Edouard Van der Smisen, *Léopold II et Beernaert*, Bruxelles (1920) tome 1, pp. 211-223, et à sa suite, dans le célèbre ouvrage du Comte Louis de Lichtervelde, *Léopold II*, Paris-Bruxelles 4e édition, pp. 314-325.

Grâce à l'obligeance de monsieur l'archiviste Emile Vandewoude, nous avons pu consulter le dossier II C 19 b des archives du Palais royal à Bruxelles, qui permet de dévoiler toute l'affaire.

I. UNE MANOEUVRE ROYALE

Au mois de juin 1887 le roi Léopold II assiste aux fêtes organisées à Londres pour le cinquantenaire du règne de la reine Victoria. Il y rencontre la plupart des souverains européens et les principaux dirigeants politiques anglais, et apprend des choses inquiétantes sur l'équilibre politique de l'Europe.

Le 21 juin 1887 dans une lettre à son chef de gouvernement, il confie : *"L'avenir politique de l'Europe reste très incertain et je vous raconterai à mon retour quelques unes des intrigues qui se croisent. Si nous voulons rester indépendants, nous devons nous fortifier et savoir être dignes de notre liberté."* (5).

Quatre jours plus tard, il relate une conversation avec Lord Salisbury (6) *"La conversation a naturellement roulé sur les forces militaires de la Belgique, ici on désire vivement que notre armée soit aussi*

ce du baron Lambermont et de Frère-Orban, collabore avec Léopold II depuis 1865. Ils entrent en conflit en 1892 au sujet de la liberté commerciale au Congo. Une disgrâce que Léopold étale publiquement en se détournant ostensiblement de Banning lors de réceptions officielles. Cfr. Général BRIALMONT, "Notice sur Emile Banning" (avec sa bibliographie), *Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, Bruxelles, LXVI, 1900, pp. 81-152. La même notice avait déjà été publiée en 1899 dans l'édition d'Ernest Gossart des *Réflexions morales et politiques* d'Emile Banning à Bruxelles, chez Spineux et Cie, pp. I-LXXXIII.

(4) Auguste Beernaert (1829-1912), chef du cabinet et ministre des finances de 1884 à 1894. Cfr. R. DEMOULIN, "Beernaert, (Auguste-Marie-François)", *Biographie nationale. Supplément*, Bruxelles, t. V, 1965, coll. 69-105.

(5) E. VAN DER SMISSEN, *op.cit.*, t. 1, pp. 196-197.

(6) Robert Salisbury, chef du parti conservateur depuis 1881 et premier ministre britannique de 1885 à 1892 et de 1895 à 1902.

considérable que possible.” (7) et il termine sa lettre en exprimant l'espoir que lors de sa rentrée à Bruxelles, le chef du gouvernement pourra lui donner de *“bonnes nouvelles de la situation de nos affaires et spécialement de la grosse question du service personnel. Je souhaite bien ardemment que vous lui fassiez faire un pas.”*

Voilà le noeud du problème : Léopold revient de l'Angleterre plus convaincu que jamais que la Belgique doit mieux s'armer, pour éviter l'impression défavorable qu'avait laissée la mobilisation de l'armée belge pendant la guerre franco-prussienne de 1870; mais convaincu également, que la Belgique doit mettre sur pied une véritable armée nationale, et renoncer au système du remplacement des conscrits, qui donnait une armée de pauvres. Le service militaire se faisait alors par tirage au sort. Ceux qui avaient tiré un *“mauvais chiffre”* et qui en avaient les moyens — donc les riches —, payaient pour se faire remplacer. La composition dangereuse de cette armée était apparue en avril 1886 lors des troubles sociaux en Wallonie, où il fallait opposer aux émeutiers prolétaires, des unités de l'armée composées d'autres prolétaires.

Et précisément après le vote des crédits pour la construction des forteresses de la vallée de la Meuse, le 14 juin 1887, la Chambre était saisie d'une proposition de loi du comte Adrien d'Oultremont, député indépendant, visant à supprimer le remplacement, par le service personnel obligatoire, avec cependant une exception : les séminaristes et les religieux.

Cette proposition de loi, qui avait, faut-il le dire, le soutien du roi, était favorablement accueillie par les libéraux de l'opposition, et par un certain nombre de catholiques indépendants. Le parti catholique, en tant que tel, fidèle à sa tradition, y était opposé pour des raisons d'ordre moral, essentiellement. De plus on craignait que les séminaristes et les religieux quittent les ordres après leur service militaire.

Or il se fait qu'au même moment, l'Assemblée nationale en France avait modifié, une fois de plus, et sur proposition du célèbre général Boulanger, qui entretemps avait été destitué comme ministre de la guerre, la loi sur le recrutement. Cette modification visait précisément les séminaristes qui n'étaient plus désormais exempts du service militaire. — Léopold II y fera directement allusion dans son projet de discours.

(7) E. VAN DER SMISSEN, *op.cit.*, t. I, pp. 199-200.

L'exemple français plaisait aux libéraux anti-cléricaux belges, mais effrayait la majorité catholique. C'est dire que le moment était plutôt mal choisi pour proposer le service personnel en Belgique. C'était d'ailleurs l'avis d'Auguste Beernaert, qui y était pourtant personnellement favorable.

Le roi ne voulait pas entendre raison, et stimulait les partisans de la proposition par tous les moyens, tout en conseillant son chef de gouvernement sur la façon de mener le débat (8). Beernaert de son côté s'arrangera pour que, quelle que soit l'issue du débat, la question du service nationale reste "à l'ordre du jour des préoccupations et des études du pays."

Le verdict tomba le 14 juillet 1887. La proposition était rejetée à la Chambre par 69 voix contre 62 et 4 abstentions, dont celle d'Amédée Visart de Bocarmé, bourgmestre de Bruges, qui, selon une lettre du secrétaire du roi, Paul de Borchgraeve (9) "voulait voter pour, on a exercé sur lui une grande pression aux derniers jours et il a pris alors la résolution de s'abstenir, qu'il a motivée par un discours" (10).

C'est dans ce contexte que se situe la "manoeuvre" dont nous avons à parler maintenant. Si nous pouvons la suivre au jour le jour, c'est grâce au fait qu'il n'y avait pas encore de téléphone à l'époque et que le roi, qui passait quelques jours de vacances à Ostende, tenait à en informer son secrétaire de cabinet, qui, lui, se trouvait à Bruxelles.

Le 16 juillet, deux jours après le vote de la Chambre, le collègue des bourgmestre et échevins de Bruges invite officiellement le roi à la fête de Bruges. Cette invitation fait suite à une demande officieuse des autorités communales adressée au Grand Maréchal de la Cour, qui leur avait répondu vers le 17 mai que le roi et la reine acceptaient en principe l'invitation (11).

(8) E. VAN DER SMISSEN, *op.cit.*, t. 1, pp. 204-205.

(9) Le comte Paul de Borchgraeve d'Altena (1827-1901) était chef de cabinet du ministre des Affaires Etrangères, Charles Rogier, lorsqu'en 1866, le roi le nomma secrétaire de son cabinet. En 1890 il devint chef de cabinet du roi, et le resta jusqu'à sa mort. Il était le beau-frère du Grand Maréchal de la Cour, John d'Oultremont.

Cfr. L. DE LICHTERVELDE, "Borchgraeve d'Altena (comte Paul-Edouard-Joseph de)", *Biographie Nationale. Supplément*, Bruxelles, t. I, 1957, coll. 320-321.

(10) ARCHIVES ROYALES, II C 11 b. Lettre au roi Léopold II, sans date (30 juillet 1887 ?).

(11) PALAIS ROYAL, *Archives du Grand Maréchal de la Cour, règne de Léopold II*, no. 178.

Trois jours plus tard, le 19 juillet, Léopold II écrit à son secrétaire qu’il *“ne désire pas aller à la fête de Bruges... (Cependant pour le cas où on insisterait très vivement j’irai peut-être, si le Cabinet approuvait un discours très patriotique que je prononcerais, et si en me répondant, le Bourgmestre de Bruges adhérerait à mes sentiments — Ceci est pour vous seul en cet instant). Ci-joint mon avant-projet éventuel de discours. Veuillez le porter à M. Banning, lui dire combien c’est éventuel (sans lui révéler ma manoeuvre). J’ai tenu à être prêt. Priez M. Banning de me lire attentivement et à son aise — la fête est le 15 août — et de voir, tout en conservant les idées, à leur donner un peu d’éloquence. Il faut que ce que je dis soit très conforme à la vérité historique. C’est là un point sur lequel M. Banning m’éclairera.”*

Cette lettre est claire : Léopold II a conçu une “manoeuvre”. A qui veut l’entendre il va faire savoir que le déplacement à Bruges ne l’intéresse pas, sachant l’effet qu’il produira ainsi dans les milieux politiques, où ce geste sera interprété comme une manifestation de mécontentement envers le gouvernement ou le parlement. Il sait — et il ne s’y trompe pas — que le gouvernement insistera vivement pour qu’il honore les engagements pris, et évite un éclat. Alors il fera semblant de faire une concession, à condition que le gouvernement en fasse une autre : celle de laisser parler le roi, comme il l’entend, c’est-à-dire : parler du service personnel; et par-dessus le marché faire parler le bourgmestre de Bruges, qui vient de s’abstenir lors du vote du 14 juillet, dans le sens voulu par le roi, c’est-à-dire : favorable au service personnel.

Nous examinerons plus tard le projet d’allocution qui accompagne la lettre du 19 juillet pour le rapprocher du discours lui-même; pour le moment nous continuons à suivre la “manoeuvre” royale.

Notre dossier contient deux lettres de la main du roi, destinées à son secrétaire, et datées du 26 juillet.

Dans la première, le roi raconte que le Prince de Caraman-Chimay, Ministre des Affaires Etrangères, est venu le trouver, la veille, à Ostende. *“Il m’a parlé de Bruges. J’ai répondu que je ne désirais pas y aller et que je ne pourrais y aller qu’en prononçant un grand discours auquel le Bourgmestre répondrait de manière satisfaisante à convenir. Voyez si Banning, dans quelques jours, vous rend mon projet de discours”*. La suite de la lettre parle des grâces que le gouvernement désire voir accorder aux fauteurs de troubles de l’année passée. — Nous pouvons supposer qu’entre le 19 et le 25 juillet, le

comte de Borchgraeve est entré dans la manoeuvre et a averti le ministre des intentions du roi, sans lui dévoiler les arrières-pensées.

Le même jour, une autre lettre du roi à son secrétaire accuse en quelque sorte réception du texte rédigé par Emile Banning. *“Veuillez beaucoup remercier M. Banning et lui communiquer mes observations et le prier de les introduire dans son projet de discours. Il n’a qu’à faire comme moi et rédiger des renvois. Lorsque vous les aurez retournés et que je les aurai approuvés, vous ferez copier le tout par M. Cape (sic) (12) et je prendrai l’avis de M. Beernaert, mais alors seulement que j’aurai absolument arrêté le texte du projet.”*

Léopold s’intéresse donc de très près à la rédaction de son discours, et il n’entend le soumettre à l’approbation du gouvernement que quand le texte en sera définitivement établi.

Le prince de Caraman-Chimay fait ce qu’on attend de lui : il va alerter le chef du gouvernement Auguste Beernaert, qui, le lendemain, 27 juillet, profite de l’envoi d’un projet de loi à Ostende, pour faire une allusion à l’interpellation que le député Tack a adressée, la veille, au gouvernement au sujet des déclarations publiques du lieutenant général Van der Smissen devant les officiers de la garnison de Bruxelles. Le général avait regretté le rejet par la Chambre de la proposition de loi instaurant le service personnel. Beernaert saisit cette occasion pour conclure qu’il est désormais *“impossible que Votre Majesté touchât directement la question à Bruges.”* Cependant l’absence du roi à Bruges serait très regrettable, et elle serait *“mal interprétée et mal appréciée.”* (13). A son tour, Beernaert se fait donc piéger par le roi. Impassible, celui-ci répond le même jour au chef du gouvernement, qu’il lui est impossible d’aller *“débiter quelques phrases creuses et sans lendemain”* à Bruges, et que, s’il y va, *“ce ne peut être que pour parler très franchement, très sérieusement et, en défendant l’intérêt général, rassurer et rallier si possible les autres”*. De plus il exige *“la garantie que je serai paraphrasé par le Bourgmestre qui me répondrait.”* Et, non content de cette entorse à la règle qui veut que le bourgmestre parle le premier pour accueillir le roi, il joint à sa lettre un projet de la paraphrase.

(12)P. Cap, chef de division du cabinet du roi. Les mots en italique sont soulignés par le roi lui-même.

(13) Les lettres que nous reproduisons se trouvent toutes dans le dossier II C 19 b. De celles adressées à Beernaert il n’y a, bien entendu, que la minute, écrite par le roi. Nous indiquons chaque fois si la lettre a été publiée dans l’ouvrage d’E. Van der Smissen, d’après les papiers Beernaert. La lettre du 27 juillet y est reproduite, t. I, p. 212.

Le 30 juillet, Emile Banning envoie le texte définitif au comte de Borchgraeve. Nous en parlerons plus loin.

Le 30 ou le 31 juillet, le secrétaire du roi, fait suivre ce texte à Ostende, et avec une belle franchise, il déconseille vivement au roi de le prononcer dans cette forme :

“J’ai l’honneur de placer sous les yeux du Roi le nouveau projet de discours remanié, et la lettre que m’écrit Banning à ce sujet. Je suis d’avis que le discours à prononcer à Bruges, si le Roi s’y rend, doit rester autant que possible, dans des généralités. Il n’est pas bon que Sa Majesté entre dans les détails, ni sur les droits ou devoirs des pays neutres, ni sur la situation militaire du pays, ni sur les exemptions du clergé. Il ne faut pas trop appeler l’attention sur nos défauts, sur les reproches que nous pourrions nous faire, mais il faut laisser au public, à la presse, le soin de comprendre et de tirer les conséquences.

Je pense comme Banning, que les passages mis entre paranthèses au crayon, pourraient avantageusement disparaître. Le premier surtout ne serait pas de nature à plaire à la droite, dans la circonstance dont il s’agit, il ne faut pas trop accentuer les allusions, les observations sur l’effet du dernier vote, les moyens de solution du problème. La situation est fort délicate surtout à Bruges. M. Visart voulait voter pour, on a exercé sur lui une grande pression aux derniers jours et il a pris alors la résolution de s’abstenir, qu’il a motivée par un discours. Il me semble donc bien difficile d’espérer un revirement nouveau et complet de sa part.

M. Beernaert m’a dit qu’il écrivait aujourd’hui au Roi au sujet de la visite à Bruges : il considérait comme impossible que Sa Majesté parlât d’abord, puisque cela ne se fait jamais en pareil cas. C’est le bourgmestre qui, souhaitant la bienvenue, parle le premier etc. Je lui ai fait observer que cette bienvenue pourrait se souhaiter à la gare, en quelques mots et qu’en suite viendraient les discours. Cela n’a pas paru entrer dans ses vues. Quoiqu’il en soit, il y aurait moyen de s’entendre et ce ne devrait pas, à mon sens, être un motif suffisant pour le Roi de s’abstenir de la visite, s’il fallait admettre le discours de M. Visart, d’abord, et le discours de Sa Majesté ensuite. Il suffirait de changer quelque peu le préambule et il devrait être entendu que M. Visart communiquerait de suite son speech pour pouvoir juger s’il est accepté par le Roi.

Je crois qu’il serait extrêmement fâcheux de ne pas aller à Bruges. Le Roi séjourne à Ostende, dans le voisinage immédiat du chef-lieu de la Province. L’abstention s’expliquerait bien difficilement et produirait mauvais effet. Ce serait plutôt nuisible qu’utile au but que Sa Majesté a en vue.

(Sé) Comte de Borchgraeve”.

Saluons au passage l'honnêteté du secrétaire du roi, qui, exécute fidèlement les ordres reçus, tout en ne partageant pas les idées de son roi. Saluons également la sagesse du roi, qui admet que ses subordonnés expriment des opinions contraires aux siennes.

Le même 30 juillet, Auguste Beernaert demande par lettre à être reçu par le roi à Ostende, pour parler de l'affaire. A son avis, le bourgmestre ne pourrait paraphraser le discours du roi, il devrait parler le premier; le roi ne devrait pas faire une allusion directe au service personnel, ni au rejet de la proposition par la Chambre. *"Cette question, Sire, emprunte un caractère de réelle gravité aux embarras de tout genre avec lesquels le Cabinet a à lutter"* (14).

Le roi lui fait savoir, le lendemain, par télégramme, qu'il le recevra le 1er août, dès 9 heures du matin.

Le 1er août, après cet entretien, le roi écrit au comte de Borchgraeve : *"Veuillez bien remercier verbalement M. Banning de son projet de discours. Je le trouve très bien.*

Je l'ai lu à M. Beernaert sans lui (sic) entendre lui dire que M. Banning avait rédigé mon projet.

M. Beernaert fera, je crois, un autre projet pour la fin, pour la partie où il est question de l'intérêt général et des intérêts particuliers. Si M. Beernaert lime trop, je ne lui ai pas caché que je n'irais pas à Bruges. Je tiens le drapeau national et je n'irai pas l'abaisser devant M. Woeste (15). Je vous dis ceci pour votre gouverne. Vous ferez bien de saisir la discussion entre M. Beernaert et moi. Je devrai probablement venir à Bruxelles mercredi ou jeudi. (Sé) Ld"

Beernaert emporte le texte du discours à Bruxelles, et saisit le gouvernement de la question. Le cabinet se réunit deux fois, et le 3 août, Beernaert informe le roi des délibérations. Le cabinet partage unanimement l'opinion de son chef : si le roi parle le premier son discours aura l'allure d'un discours du Trône, et celui du bourgmestre *"la forme et le ton habituel"* d'une adresse du gouvernement. Si la question du service personnel est à nouveau soulevée, ce sera interprété comme *"l'indice d'un dissentiment entre la Couronne et le Cabinet"*, et on risquerait de voir la question militaire devenir la plateforme électorale du parti catholique aux prochaines élections du mois de juin.

(14) E. VAN DER SMISSEN, *op.cit.*, t. I, p. 214.

(15) Charles Woeste (1837-1922) depuis 1884 chef du parti catholique et farouchement anti-militariste.

Ce que, jusqu'à présent, Beernaert a pu empêcher.

Le gouvernement a saisi le baron Lambermont (16) de la question, et celui-ci partage les vues des ministres. "*C'est par ses soins que le projet de Votre Majesté, dépouillé des phrases les plus actuelles, a été recopié*". Mais le cabinet estime qu'il y a encore des mots trop vifs dans ce texte remanié et néanmoins "*très patriotique*", et propose au roi d'autres changements et suppressions — que nous indiquons dans le texte.

Beernaert continue : "*Si Votre Majesté ne partage pas notre sentiment, nous estimons qu'il vaut mieux qu'Elle ne paraisse pas à la fête de Bruges... Mais ici encore l'absence du Roi serait interprétée comme la marque d'un dissentiment avec ses ministres sur de plus graves intérêts.*" Si toutefois le roi tenait quand-même à ce que le gouvernement saisisse le parlement d'un nouveau projet de loi sur le service personnel, il ne fait pas de doute qu'on "*irait au devant d'un échec certain, aussi bien sur le terrain électoral que sur le terrain législatif.*" Beernaert demande enfin que le roi fasse vite connaître sa décision (17).

L'attitude du gouvernement provoque la colère du roi. Le 4 août il écrit à son secrétaire : "*Il est préférable de ne pas dire qui a collaboré au projet de discours et vous avez très bien fait de n'en souffler mot. Je vous remercie. Le projet a été complètement déchiqueté par les ministres. C'est la première fois que pareil fait se produit depuis 22 ans. Le feu roi ne l'aurait pas toléré !*

J'examine la question avec soin, si je crois pouvoir faire quelques changements je tâcherai de les introduire. En aucun cas je ne ferai tous ceux réclamés. Comme je vous l'ai dit il y a des considérations graves qu'il serait trop long d'exposer qui m'en empêchent. Je n'ai pas promis d'aller à Bruges, je me suis seulement montré disposé à voir plus tard si j'irais. Je suis donc très à mon aise. (Sé) Ld."

Et il répète ces mots, dans une note du 6 août, par laquelle il charge son secrétaire de faire copier ("*corrigez les fautes s'il y en a*"), et expédier une lettre à Auguste Beernaert et une autre au baron Lambermont. La note dit : "*Le discours a été refait trois fois pour*

(16) Auguste Lambermont (1819-1905) depuis 1860 et jusqu'à sa mort secrétaire-général des Affaires Etrangères. Ministre d'Etat depuis 1885. Homme de confiance de Léopold II.

Cfr. J. WILLEQUET, "Lambermont (François-Auguste)", *Biographie Nationale. Supplément*, Bruxelles, t. VII, 1970, coll. 503-515.

(17) E. VAN DER SMISSEN, *op.cit.*, t. I, pp. 215-217.

complaire aux ministres je n'y changerai plus rien. J'ai été au-delà de ce qu'on peut décentement me demander. Je n'ai rien à gagner à aller à Bruges et je voudrais m'éviter cette corvée" (...)

La lettre au baron Lambermont contient presque textuellement le même passage (18). Le baron Lambermont y répond le même jour, et nous apprend ce qui s'est passé entretemps.

"Sire,

Le Prince de Chimay est venu me communiquer, il y a quelques jours, les projets du discours et de réponse préparés par Votre Majesté.

M. Beernaert est arrivé ensuite et ils sont revenus ensemble le lendemain. A la demande d'exprimer mon avis j'ai répondu : vous connaissez mieux que moi le terrain politique : quel serait d'après vous, l'effet de ce discours ?

L'effet inévitable serait de condamner le cabinet à un échec certain aux élections de juin prochain. Et les ministres ont donné une démonstration que je ne reproduis pas, pensant bien que M. Beernaert l'aura mise sous les yeux de Votre Majesté. La question ainsi posée relevant du Roi et de ses ministres.

En ce qui répondent les ministres, j'ai cherché à savoir quelle serait la limite de ce qu'ils répondaient comme possible, et, l'ayant connu, j'ai transcrit de ce point de vue l'édition nouvelle.

Celle-ci, dans le conseil suivant, a encore fort alarmé la plupart des membres du Cabinet. M. Beernaert l'a défendue. On a modifié une ou deux phrases et le président du conseil a porté à la connaissance de Votre Majesté le texte auquel le ministère s'est rallié et que je n'ai pas revu. Je remercie Votre Majesté des lignes qu'Elle a eu la bonté de m'écrire ce matin. S'il m'est permis de le faire sans excéder mon rôle, je La loue de la condescendance dont Elle a fait preuve.

Il est de mon devoir d'ajouter que le discours, tel qu'il est aujourd'hui, aura une portée, d'après mon appréciation personnelle, dépassant ce que le Roi semble en attendre.

L'oeuvre primitive était remarquable par la forme et par le fond. Même dans des proportions plus restreintes elle ne passera inaperçue ni au dedans, ni au dehors.

Je prie V.M. etc."

(Sé) Lambermont.

Il est peu vraisemblable que le baron Lambermont aurait remanié le texte du discours royal s'il n'en avait pas reçu au préalable l'autorisation du roi. D'autre part cette lettre nous confirme que le roi a bien

(18) Cité par L. DE LICHTERVELDE, *op.cit.*, pp. 320-321. La minute ne se trouve pas dans le dossier du Palais.

lui-même préparé la "paraphrase" du bourgmestre de Bruges, puisque Lambermont parle des "projets du discours et de réponse préparés par Votre Majesté".

Dans le dossier des archives du Palais il existe deux versions autographes de la lettre du roi envoyée à Auguste Beernaert, le 6 août. Le texte définitif que E. Vander Smissen a publié (19), et une première version, plus brève et moins aimable, qui contient un passage sur le président de la confédération helvétique, passage qui est réduit à un post-scriptum, dans la version définitive. Les deux versions de la lettre au chef du gouvernement commencent de la même façon :

"Cher Ministre,
Pas plus que Vous je ne désire que mon [discours éventuel à, 2e vers. : très éventuel discours de] Bruges ait les allures d'un discours du Trône, mais je me demande si toutes [les, 2e vers. : vos] délibérations et [2e vers. aj. : les] coupures assez inusitées qu'il subit ne finiront pas par lui donner [ce cachet, 2e vers. : ce caractère] anormal."

C'est alors que les deux textes diffèrent :

1ère version :

"Par déférence pour votre manière de voir, je retranche du discours la grande phrase, je fais encore bon nombre d'autres sacrifices. Le Président de la Confédération Suisse, vient de dire à Genève : "Dans tous mes discours j'ai signalé au pays les écueils à éviter et je tiens à le faire encore cette fois et à laisser également quelques mots sur notre neutralité." Ci-joint le discours amendé. J'espère que ce nouveau travail vous prouvera combien est vif mon désir de faire autant que je le puis ce que vous désirez."

La *2e version* témoigne de plus d'égard pour le premier ministre :

"Quoiqu'il en soit, par déférence pour Vous, j'accepte toutes les amputations que vous avez fait faire, je modifie ce que vous avez indiqué en bleu et pour le reste je n'ajoute ou change que bien peu de mots. Ci-joint, ainsi remanié, le projet définitif; il vous prouvera, j'espère, mon vif désir de vous contenter."

(19) *Op.cit.*, t. I, pp. 217-218.

La suite de la lettre est à peu près identique dans les deux versions :

[Quant à moi je préfère ne pas aller à Bruges, 2e vers. : Mais vous savez que je ne tiens pas à aller à Bruges, je préférerais ne pas m'y rendre Je n'ai pas promis [d'y aller, 2e vers. : d'assister à ces fêtes], je me suis seulement montré, — et y a 3 mois —, disposé [à le faire, 2e vers. : à accepter] ultérieurement. Depuis [il a été écrit en mon nom, 2e vers. : j'ai fait écrire] au Bourgmestre que j'étais peu enclin [à la viste, omis dans 2e vers.] et que [si je m'y décidais, 2e vers. : pour le cas où je m'y déciderais] je [l'avertirais, 2e vers. : le ferais avertir] en temps utile. [Je n'ai donc rien à mander à Bruges, omis dans 2e vers.]

Le dernier paragraphe diffère assez sensiblement dans les deux versions :

1ère version :

“Si vous êtes de cet avis, le comte de Flandre et son fils pourront aller à ma place sans prononcer un mot et sans recevoir les autorités. Ils assisteraient officiellement mais en spectateurs à l'inauguration de la statue et au cortège.”

2e version :

“Mon Frère a passé toute la journée ici. Il consentirait à aller officiellement à Bruges avec mon neveu, à ma place, mais sans dire un mot et sans recevoir les autorités. Je voudrais écrire lundi à mon Frère et je le chargerais, si vous le désirez de me représenter dans les conditions qu'il m'a posées. Croyez, mon cher ministre, etc...”

C'est donc bien le Comte de Flandre, dont on connaît le caractère retiré, qui pose comme condition de ne pas “prononcer un mot” et de ne pas “recevoir les autorités”. D'autre part dans la deuxième version, le roi laisse plus nettement à Beernaert le soin de décider si le roi sera remplacé par le comte de Flandre, son frère.

Suit, dans la version définitive : le post-scriptum : “*Veillez lire le mâle et viril discours du Président de la république Suisse. Il se trouve dans les dépêches reçues aux Affaires Etrangères.*”

Le même jour — on se demande à quelle vitesse fonctionnait la Poste à l'époque — Beernaert répond, depuis Boitsfort :

“Sire,

La présence de Votre Majesté aux fêtes de Bruges me semble absolument indiquée et à défaut de Son Altesse Royale le Comte de Flandre, il serait bien désirable que le jeune prince Beaudouin l'accompagnât.

L'accueil sera certainement fort chaleureux.

Le discours de Votre Majesté emprunte aux circonstances une importance exceptionnelle et c'est dans l'intérêt de la popularité du Roi surtout, que j'ai insisté pour qu'il fût quelque peu atténué. Tel qu'il est aujourd'hui, je crois qu'il produira trop d'effet, et il n'est pas moins patriotique que le langage du Président de la République Helvétique. Votre Majesté ne se contenterait point d'ailleurs d'une armée semblable à celle dont il a fait l'éloge.”

Ensuite Beernaert propose encore quelques corrections, que nous indiquerons dans le texte, et il continue en insistant pour que le roi règle incessamment avec le comte A. Visart de Bocarmé “une série de points de détail” pour sa visite à Bruges (20).

Dans cette lettre le chef du gouvernement renvoie donc la balle, et laisse au roi le soin de décider s'il ira à Bruges, ou s'il y enverra soit son frère, soit son neveu, ou les deux.

Les choses s'arrangent, le roi accepte de se rendre à Bruges, il reçoit le gouverneur Léon Ruzette et le bourgmestre Amédée Visart, pour régler les “points de détail” (21). Il est prévu que la reine, le comte de Flandres, et son fils, le prince Baudouin accompagneront le roi, de même que quatre ministres. Mais au dernier moment il y a changement. Une note du 9 août du Grand Maréchal de la Cour fait savoir au roi qu'une société littéraire flamande a composé “une oeuvre dramatique très patriotique” (il s'agit de la pièce 1302 par C.H. Maréchal) qui sera présentée en flamand au théâtre communal de Bruges le 15 et le 22 août, et il ajoute “Le Prince Baudouin a, paraît-il, parmi la population flamande la réputation d'être très versé dans leur langue mère, la susdite société voudrait avoir l'insigne honneur de voir le Prince assister à une des représentations. Le gouverneur et le bourgmestre ne doutent pas de l'excellente impression que produirait la présence du Prince au théâtre pour entendre cette oeuvre patriotique, et de l'enthousiasme qui accueillerait Son Altesse Royale.” (22)

Le prince Baudouin n'accompagna point son père et son oncle, le 15, mais vint, le 22 août, assister pendant une heure et demie, à un spectacle qui dura près de quatre heures, dans une langue, dans laquelle il “paraissait” être très versé...

(20) Cfr. E. VAN DER SMISSEN, *op.cit.*, t. 1, pp. 218-219. L'éditeur ignore la date de cette lettre.

(21) Cfr. *idem*, t. I, p. 220.

(22) *Archives du Grand Maréchal de la Cour, règne de Léopold II*, no. 178.

II. LE DISCOURS DU ROI

Voyons maintenant ce qu'a voulu dire le roi, et ce qu'il a finalement dit.

C'est donc le 19 juillet qu'il envoie à son secrétaire l'avant-projet de son discours, avec prière de le porter à Emile Banning.

Cet avant-projet, le voici. Nous indiquons entre crochets droits les passages ajoutés ou modifiés. Bien entendu nous avons fait la toilette du texte, mais nous respectons l'emploi (parfois abusif) des majuscules.

“Il y a environ 600 ans le souverain de cette partie du pays flamand étant prisonnier, et par conséquent incapable de lui rendre service, Breydel et de Koninck [sic], animés de l'ancien dévouement flamand pour la liberté et l'Indépendance affectèrent [aj. : tous] leurs concitoyens à prendre les armes, les firent servir personnellement, et avec cette armée vraiment nationale, remportèrent une grande victoire.

Je m'incline avec respect devant la statue de ces vrais patriotes et j'affirme que le genre de dévouement qui les animait pour leur pays, est aussi celui que je ressens pour la Belgique. J'espère que le jour n'est pas éloigné où je pourrai affirmer [aj. : aussi à la nation et à l'Europe] que le patriotisme des flamands de 1887 n'est pas moins effectif que celui des flamands de 13 [sic]. Les flamands ont toujours aimé la liberté et l'Indépendance. Ils possèdent ces grands biens, mais ne sauraient espérer en jouir avec sécurité sans pratiquer virilement [aj. : et comme jadis] les devoirs des citoyens.

Les institutions [aj. : de 1830] ont été faites pour la nation comme elle les a voulues et en défiance de la royauté.

[Mon père a travaillé 34 ans à les consolider et je m'efforce à suivre ses traces. Nous avons cherché, et nous cherchons à aider le pays; mais c'est lui qui fait ses destinées, *remplace* : C'est le pays qui dirige ses destinées] Diverses routes s'ouvrent à son libre choix : il y a celle qui mène à la journée des Eperons, il y a d'autres que l'histoire rapporte et qui mènent au sort de la Phénicie, de Carthage et de la [aj. : catholique] Pologne.

Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Chez notre [puissant, *remplace* : terrible (?)] voisin du [midi, *remplace* : pays], c'est l'esprit de l'armement général des Clauwaerts qui est adopté maintenant par la grande république.

Mon gouvernement, Messieurs, sera un gouvernement patriotique [aj. : agissant]. Il y a des questions qui doivent nécessairement [se résoudre, *remplace* : se reproduire et se retrouver (?)] jusqu'à leur solution] conformément à l'intérêt de la sécurité nationale. Bien trop que le retard qui vient d'être apporté à ces solutions n'ait pas compromis l'avenir du pays. Les événements peuvent se précipiter, nous sommes infiniment trop petits pour prétendre régler leur pas; la prudence la plus élémentaire

re nous commande au contraire de nous régler sur eux, sous peine d'en devenir la victime. Certes, à côté de la défense du pays, il y a des intérêts bien légitimes : de [sic] tout premier entre autre, le recrutement des ministres des cultes; mais les sert-on bien en les plaçant au travers du courant de l'époque, au travers d'un mouvement général auquel, sur le continent, seules la Belgique et la Hollande n'ont pas encore pu se résoudre. Mon avis est que ces grands intérêts du culte s'abritent mal derrière l'égoïsme qui, par son essence, est [condamné à être, remplace : toujours] impolitique, et que la molesse n'a jamais aidé les chrétiens. J'ai eu occasion de faire connaître [ces, remplace : mes] craintes et mon sentiment, dans des conversations particulières, provoquées par mon vif désir de servir d'une façon durable ces grands intérêts, qui tiennent si près à tout coeur religieux et je veux [tenir à biffé] le respecter ici publiquement.

En affirmant sa sécurité, en la plaçant sur les bases les plus justes et les plus nationales, le pays consolide toutes ses libertés politiques et religieuses.

Vos hommages à de [sic] Breydel et de Koninck [sic] sont sincères, mais vous ne sauriez honorer ces grands noms, sans vous mettre en mesure, le cas échéant, d'imiter leurs nobles exemples. Malgré mon peu de goût pour les fêtes, je suis venu ici, [comprenant que vous m'aviez convié à, remplace : aussi pour assister à une démonstration qui me donnerait] l'apothéose [aj. : du patriotisme] effectif et agissant de celui qui [conserve remplace : rend] l'Indépendance, et pour elle sait triompher.”

Partant de l'exemple des héros de 1302, qui incarnent pour lui, et la souveraineté du peuple — en l'absence du souverain légitime —, et le désir de voir s'armer *toute* la nation, le roi insiste sur l'identité de vues entre eux et lui, mais avoue l'impossibilité constitutionnelle dans laquelle il se trouve — et qu'il respecte — pour réaliser les mêmes desseins.

Puis, invoquant l'exemple récent de la France, il attaque vertement ceux qui veulent exempter le clergé du service personnel. Pour lui, c'est aller contre le courant de l'évolution, et il y décèle des intentions égoïstes, qu'il dénonce.

Enfin, il revient aux héros brugeois, et lance un appel à la défense de l'indépendance par l'instauration du service personnel.

Voilà le canevas sur lequel devait travailler Emile Banning. Nous ne possédons pas la première version, écrite par celui-ci, ni les corrections du roi, dont il est question dans la lettre du roi du 26 juillet.

Par contre, nous avons un témoignage de Banning sur sa première version, et la façon dont il a adapté l'avant-projet du roi. Ce témoignage ne se trouve pas dans le dossier II C 19 b des archives du Palais royal, mais il est cité par le général Brialmont dans sa *Notice*

biographique d'Emile Banning (23). Il s'agit d'un extrait de lettre au comte de Borchgraeve :

“J’ai suivi la marche générale tracée par Sa Majesté et reproduit toutes les données essentielles de l’avant-projet, mais en les développant exclusivement au point de vue du pays, sans allusion directe à l’action des partis. C’est une leçon de patriotisme actif que le Roi entend donner. Tout est là. Les conclusions pratiques ne sont pas formulées mais elles sauteront aux yeux de tout le monde.”

Le 30 juillet, Emile Banning, envoie au secrétaire du roi, le texte remanié, selon les indications du roi. Le comte le fera copier par son chef de division P. Cap, avant de le transmettre au roi, à Ostende. Banning y ajoute une lettre, qui se trouve au dossier du Palais royal, dans laquelle il met en garde le secrétaire et le roi, contre certains passages de son propre texte :

“Cher Comte,

Un mot pour vous seul, afin d’éviter toute méprise. Je préfère maintenant, après l’avoir retouché sur maints points, le nouveau texte à l’ancien, sauf la suppression des deux passages que j’indique dans ma lettre ci-jointe et que j’indique au crayon entre crochets dans le texte (24).

Ces détails sur les devoirs de la neutralité, sur l’effet produit par le rejet du service personnel, sur le mode de solution du problème au point de vue du clergé, me paraissent de trop. Le principe est formulé : cela pourrait suffire à mon avis. Je ne vois pas de danger réel à ce que j’ai mis, mais il me paraît que ce serait mieux sans cela. Veuillez examiner et conseiller le Roi. La question est des plus délicates en ce moment.

Tout à Vous,
(Sé) E. Banning.”

Et voici maintenant le texte du discours, dont nous possédons la version définitive (qui comporte quelques corrections de pure forme), écrite de la main du roi, mais aussi — toujours de la main du roi — la partie du texte primitif, dont certaines phrases sont soulignées au crayon rouge. Ce sont celles auxquelles le gouvernement s’est opposé. Enfin, nous possédons une copie que nous croyons être

(23) *Annuaire de l’Académie royale...*, p. 129.

(24) Dans la copie ces indications n’ont pas été reportées. Il y a deux passages soulignés au crayon bleu, mais ils ont trait à des remarques du gouvernement. Voyez *infra*.

celle de P. Cap, qui forme un état intermédiaire entre les deux autres. Ceci nous permet de constater que le roi a rajouté au texte définitif, certains passages du texte primitif, qui avaient été biffés entretemps.

Nous transcrivons donc le texte primitif, en indiquant entre crochets les modifications et les suppressions telles qu’elles apparaissent dans la copie et dans le texte définitif (que nous indiquons par *t.d.*).

“MMrs., j’ai répondu bien volontiers à votre demande de me joindre à vous pour inaugurer ces statues qui rappellent de si grands souvenirs. Il y a près de six cents ans, la Flandre traversait une des plus dures épreuves dont ses annales fassent mention. Envahie par l’étranger, déchirée par les factions, abandonnée de tous, séparée de ses Princes retenus en captivité et mis dans l’impossibilité de [tenter la moindre démarche, *t.d.* rien tenter] pour lui être utiles, elle semblait vouée sans retour à la ruine et à la servitude.

C’est alors que Pierre De Coninc et Jean Breidel apparaissent comme une [protection, *t.d.* : protestation] vivante contre les discordes qui ébranlent, contre les défaillances, qui sont des suicides. Aux heures les plus sombres, ils ne doutèrent ni du droit de leur pays, ni de sa force. Puissants par le courage et la foi, ils firent passer dans l’âme de leurs concitoyens le souffle héroïque qui les animait. Ouvriers [*t.d. aj.* et] bourgeois [et nobles *biffé dans t.d.*] de Bruges et d’Ypres, de Gand et de Courtrai allèrent fièrement affronter, sous leur conduite, un contre trois, le choc d’une des plus formidables armées de la féodalité et remportèrent sur elle cette célèbre victoire des Eperons d’or, qui, en même temps qu’elle sauva l’indépendance et la liberté de la Flandre, retentit au loin en Europe comme un signal d’affranchissement.

Inclinons-nous avec respect devant l’image de ces grands citoyens. Rendons hommage en eux aux vertus civiques et guerrières de nos vaillants ancêtres. En érigeant ce bronze expressif, en glorifiant les sentiments et les actes dont il est le symbole, les Flamands proclament [assurément *biffé dans t.d.*] (25) que les mêmes sentiments les animent, qu’ils seraient capables des mêmes actes, qu’aujourd’hui, ni jamais, ils ne cesseront d’être les dignes fils des Flamands de 1302.

Quelles réflexions, MMs., [quels contrastes envahissent ici l’esprit de toutes parts, *t.d.* : envahissent, ici l’esprit, quels contrastes le frappent de toutes parts !] Les rudes et énergiques lutteurs du 14^e siècle, dans ces lieux pleins encore de leur mémoire, auraient-ils jamais entrevu le sort réservé à leur lointaine postérité !

Aux agitations ardentes, mais fécondes, de cette époque tourmentée, à des guerres continuelles sur terre et sur mer, à l’intérieur et au dehors, ont succédé l’Indépendance la plus entière [*t.d. aj.* : la liberté la plus étendue], une paix qui [compte déjà 56 ans, *t.d.* : dure depuis plus de

(25) Lettre d’A. Beernaert du 30 juillet : “Assurément a un petit air satirique”.

cinquante ans.]. Nos cités se sont réconciliées, nos provinces se sont unies. Après le morcellement et les divisions du moyen-âge, après de longs siècles de domination étrangère, le peuple Belge a reconquis son individualité historique. Dans le plein exercice de sa souveraineté, il a choisi en 1830 les institutions qu'il a voulues [et seulement après, en 1831, il a proclamé le Chef constitutionnel de l'Etat *biffé dans t.d.*], depuis, il n'a plus cessé un jour d'être le maître de ses libres destinées. Jamais la Belgique n'a connu de situation comparable à celle qu'elle possède. Mais le bonheur entraîne de graves responsabilités. La prospérité à ses écueils. [la notion des devoirs publics s'obscurcit aisément au sein des *biffe dans t.d.*] [*t.d. aj.* : les] jouissances prolongées de la paix [*t.d. aj.* : ont leurs périls]. L'excès de sécurité, qu'elles engendrent, a [tousjours *t.d.* : souvent] (26) coûté cher à ceux qui s'y sont abandonnés (27). Les dangers qui menaçaient jadis, dans leur sein comme autour d'elles, vos puissantes communes, qui compromirent si souvent leur existence ou leur grandeur, n'ont pas tous disparu. La civilisation générale a fait un pas considérable, elle a transformé l'aspect des choses, mais ses agents sont restés les mêmes. Les oscillations politiques du monde moderne, distribuées sur de plus vastes surfaces, rendues plus lentes et plus régulières, sont d'autant plus irrésistibles dans leurs effets, redoutables dans leurs conséquences. Les guerres sont devenues foudroyantes : ceux qu'elles surprennent sont perdus [la neutralité, qu'on n'ait pas d'illusions à cet égard, ne dispense d'aucune précaution militaire, elle a ajouté des obligations plus étroites à celles qui dérivent pour chaque Etat de sa souveraineté même. *biffé dans t.d.*] (28) Souffrez donc, MMrs, que je répète en face de ce monument le pressant appel du chroniqueur qui a chanté les exploits de nos aïeux : "Le lion de Flandre ne doit pas sommeiller." [L'heure du repos ne sonne pas encore pour nous ici bas, pour les nations moins encore que pour les individus. *biffé dans t.d.t* (28).

(26) Lettre d'A. Beernaert du 6 août : "Elle (= V.M.) ne verra pas d'inconvénient, je pense à substituer le mot *souvent* au mot *toujours* qui semble trop absolu." Dans la copie de Cap, le mot est souligné au crayon bleu.

(27) Dans la copie de Cap le passage "*La prospérité a ses écueils... s'y sont abandonnés*" est souligné au crayon bleu.

(28) Lettre d'A. Beernaert du 30 juillet : "*Les deux phrases soulignées de la page 3 ont les allures d'un reproche direct.*" En fait Beernaert avait aussi souligné, au crayon rouge, la phrase précédant le premier passage biffé, qui commence par "*Les guerres sont devenues etc.*" Dans la copie faite par Cap, cette phrase du texte primitif a été rajouté par après, ce qui indique que Léopold l'avait également supprimée. Dans sa lettre du 6 août, Beernaert revient sur ses passages soulignés : "*Je ne me permets point d'insister pour que V.M. n'insiste pas autant qu'Elle le veut faire, sur les écueils de la prospérité et sur le caractère foudroyant des guerres d'aujourd'hui.*"

Le [glorieux, *t.d.* : noble] héritage dont vous êtes justement fiers, subsistera, il ne cessera pas de s'accroître [si (29) vous cultivez, *t.d.* en cultivant] toujours les sentiments virils, [si (29) vous entretenez, *t.d.* : en entretenant] le feu sacré du patriotisme, dont j'ai sous les yeux de si [nobles, *t.d.* : généreux] modèles.

Toute liberté naît et périclète avec l'Indépendance [et la cause de chacune et de toutes est solidaire de la grande cause nationale ajoutée au *t.pr.* et biffé dans *t.d.*]. C'est la leçon écrite à chaque page de notre histoire (30). [Notre intérêt particulier, si respectable qu'il soit, ne peut être sauvegardé si on l'isole du suprême intérêt national. C'est mal le servir que de le dresser en travers des plus légitimes exigences de son temps, mais ce serait également mal comprendre l'intérêt public que de le mettre en conflit avec les multiples nécessités de l'ordre religieux et social. Les cultes, les sciences et les arts, l'éducation populaire peuvent compter sur notre vive sollicitude. Le concours loyal de tous les pouvoirs de l'Etat, l'assistance généreuse de toutes les classes de la société conduiraient aisément à une solution équitable et pas conséquent stable. biffé dans *t.d.*] (31)

Les grandes causes sont solidaires [A l'heure, corrigé en : A l'instant, *t.d.* : Au jour mémorable] où vos intrépides milices combattaient sous les murs de Courtrai, nobles, bourgeois, travailleurs se confondaient dans les mêmes rangs, joignant leurs bras, [donnant, *t.d.* : versant] leur sang dans un [sublime élan, *t.d.* élan sublime], et [vos, *t.d.* : leurs] prêtres étaient à côté d'eux pour soutenir les vivants et bénir les morts. [C'est ainsi qu'on triomphe, que même vaincu, on sauve l'avenir. biffé dans *t.d.*]

Elevons nos âmes, MMrs, à la hauteur de [si gros, *t.d.* : ces grands] exemples. Prenons tous ici envers nous-mêmes l'engagement solennel de ne reculer, comme ces héros, devant aucun sacrifice pour maintenir en tout temps [l'intégrité des, biffé dans *t.d.*] [*d.t. aj.* : les] droits de la Patrie [Alors cette fête sera vraiment digne d'eux !] [*t.d.* et lui assurer des destinées dignes de son glorieux passé !]”

Qu'il s'agisse du texte primitif ou du texte modifié, voilà bien un discours d'une éloquence et d'un souffle extraordinaires. Si nous le

(29) Lettre d'A. Beernaert du 30 juillet : “Enfin, il semble que le Roi ne peut avoir l'air de mettre en doute le patriotisme de ses sujets et que car substitué au si n'en laisserait pas moins la pensée très transparente.” Léopold a choisi un terme intermédiaire...

(30) Tout ce passage, depuis le début du paragraphe, est souligné en rouge par Beernaert. Léopold a maintenu la première partie.

(31) Lettre de Léopold II du 6 août (première version) : “Par déférence pour votre manière de voir, je retranche du discours la grande phrase...” Dans leurs lettres du 30 juillet E. Banning et à sa suite, le comte de Borchgraeve, font de nettes réserves quant à ces passages. Voyez *supra*.

comparons à l'avant-projet que le roi avait envoyé à Emile Banning, nous constatons que celui-ci a fidèlement respecté les intentions du roi. Nous retrouvons dans le texte de Banning l'éloge des héros brugeois avec les précisions historiques souhaitées par le roi, et l'interprétation de leur comportement dans le sens de l'appel à la nation en armes. Emile Banning développe les mises en garde contre les dangers de la paix, qui impliquent la nécessité du service personnel. Dans le texte primitif, il maintient également la critique du clergé qui ne désire pas servir sous les armes, mais l'adoucit, et la noie dans des considérations plus générales — qui ne trouveront pas grâce aux yeux des ministres. Cette deuxième partie, — la "grande phrase" est donc complètement tronquée dans le texte définitif. Et ceci a pour conséquence d'accentuer encore davantage la "petite phrase" (comme on dirait maintenant), qui, à notre grande surprise, n'a pas été critiquée par les ministres — elle le sera davantage par les journaux catholiques — : "*et leurs prêtres étaient à côté d'eux...*" La péroraison est une exhortation au maintien de l'Indépendance, que Léopold II écrit toujours avec une majuscule.

La réponse du bourgmestre de Bruges était, par ordre du roi, une paraphrase dont Léopold II avait lui-même ébauché les grandes lignes, dans la note suivante :

"Le prince était captif et ce ne fut pas à sa voix que les Flamands se levèrent; c'est leur propre volonté qui les guida, leur volonté stimulée par une pressante nécessité : la lutte pour la vie politique et la liberté. Les Flamands, Votre Majesté y a compté à bon droit, sauront se montrer dignes de leurs ancêtres. La cause de la patrie a été et restera toujours sacrée en Flandre. Toujours on nous trouvera prêts à défendre les grands intérêts du pays, comme aussi à en chercher la légitime conciliation. Il nous reste des progrès à faire, nous avons aussi beaucoup à conserver. La Belgique est une des nations les plus jeunes, mais ses institutions comptent déjà parmi les plus vieilles de l'Europe. Le pays sait ce qu'il doit à cet appui tutélaire." (32)

Nous ne retrouvons que le deuxième paragraphe dans le discours du bourgmestre, qui, après les remerciements d'usage, met fort habilement dans la bouche du roi ce qu'il a à dire :

(32) La note se trouve dans les papiers Beernaert, éditée par E. VAN DER SMISSEN, *op.cit.*, t. I, pp. 213-214. Dans le dossier du Palais royal il n'y en a pas trace.

“Votre Majesté, Sire, a daigné nous dire elle-même la haute signification, au point de vue historique et national, du beau monument que nous inaugurons officiellement aujourd’hui. Breidel et [de] Coninc ont mérité que le souverain lui-même glorifiât ce qu’ils ont fait pour la patrie et nous montrât la grandeur et l’utilité des exemples qu’ils nous ont donnés” etc.

Il revient sur la signification de la présence de la famille royale à cette fête, qui permet aux Flamands et aux Brugeois de témoigner “leur fidélité et leur dévouement” au souverain.

Puis, il paraphrase la partie historique du discours du roi, pour en tirer d’autres conclusions que celles tirées par le roi :

“Trois choses ont caractérisé ce mouvement admirable que Breidel et de Coninc personnifient, et dont ils ont assuré le succès.

C’est d’abord un patriotisme ardent et un amour de la liberté qui a fait accepter tous les sacrifices et braver tous les dangers.

L’histoire nous montre aussi alors l’union et la coopération de l’esprit national et du sentiment religieux, produisant des prodiges. Les encouragements du pape Boniface VIII, la participation généreuse des prêtres et des moines à l’élan général, les actes religieux solennellement accomplis sur le champ de bataille, donnèrent aux milices flamandes une confiance et une force irrésistibles.

Une troisième cause, enfin, fit en 1302 triompher les Flamands. Ce fut l’accord du peuple, de la bourgeoisie et de la chevalerie. Tous défendirent avec le même courage et le même désintéressement leur pays, leur prince et leurs libertés...

Ces grands souvenirs et l’hommage rendu après six siècles à nos héros brugeois nous apprennent encore aujourd’hui nos devoirs et nos intérêts véritables.”

Puis le bourgmestre parle des dangers qui pourraient menacer le pays et reprend le deuxième paragraphe de la note du roi :

“Mais soyons prévoyants ! A ces jours sereins peuvent succéder les luttes et les épreuves... Les Flamands sauront alors, comme leurs ancêtres, avec la même union d’efforts et de sacrifices, défendre notre territoire, nos libertés et notre souverain.”

Enfin le bourgmestre rend hommage à la *Breidelcommissie*, et finit par quelques mots bienveillants à l’adresse de la reine, et du comte de Flandre (33).

(33) Texte dans *Le Bien Public* du 17 août 1887.

Après la manifestation, le texte du roi était distribué à la presse en français et en flamand. La traduction — poussive — en avait été faite, par un certain Van Cauteren. Nous en avons retrouvé une copie corrigée dans notre dossier.

Détail pittoresque, révélé par les journaux : après la cérémonie, la cohue était telle, notamment à la gare de Bruges, que Madame Beernaert *“a reçu des contusions d'ailleurs sans gravité. Sa bague était tordue. M. et Mme Beernaert n'ont pu rentrer que ce matin à Bruxelles.”* (34)

Décidément, M. Beernaert ne pouvait garder que de mauvais souvenirs du “discours de Bruges”...

III. REACTIONS

Le “discours de Bruges” a eu un grand retentissement, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le 17 août, c'est Jules Van Praet, le vieux conseiller, qui écrit de Florenville au comte de Borchgraeve, pour louer la *“parole grave, éloquente, qui est de nature à électriser le sentiment patriotique... Le discours m'a causé une vive émotion.”*

Le même jour, un autre vieux serviteur de la dynastie, Charles de Brouckère, en fait de même, tout comme le sénateur catholique Jules Lammens.

Le 19 août, le baron d'Anethan envoie, depuis la Légation belge à La Haye, une longue lettre dans laquelle il résume un article du *Handelsblad* qui parle non pas du fonds du discours, mais approuve entièrement l'attitude du roi, qui croit de son devoir de lancer un appel au pays, plus ou moins par dessus la tête de ses ministres.

La *Kölnische Zeitung* parle du discours les 16 et 18 août.

La presse belge signale que tous les journaux parisiens commentent le discours et le reproduisent *in extenso*.

Mais c'est surtout à l'intérieur du pays que les commentaires vont bon train.

“Toute la presse libérale acclame le discours du Roi, note l'Indépendance belge du 18 août, organes de gauche ou d'extrême gauche, il n'est pas un de nos confrères qui n'applaudisse au mâle et noble langage du souverain.” L'*Etoile belge* parle de *“Sursum corda patrioti-*

(34) Texte dans *Le Bien Public* du 17 août 1887.

tique” et espère que le gouvernement Beernaert présentera à la prochaine session législative un projet de loi décrétant le service personnel, et posera la question de confiance à ce sujet.

La Réforme estime qu’“Après ce discours prononcé au lendemain du rejet par la Chambre de la réforme militaire, le chef de l’Etat a un devoir, c’est de faire appel à la nation réunie dans ses comices électoraux et de lui demander s’il n’est pas temps de donner des droits au peuple et des armes à tous.”

Il n’en va pas de même à droite : le *Journal de Bruxelles* se borne à reproduire le discours sans un seul mot de commentaire. D’autres journaux, comme *Le Courrier de Bruxelles* ou *Le Patriote*, réfutent les arguments du roi en faveur du service personnel.

“Si Sa Majesté a voulu plaider en faveur du service personnel, mais non général, écrit *Le Patriote*, comment fera-t-on rimer l’exemple qu’elle invoque — la nation armée — avec la théorie qu’elle préconise ? S’il s’agit, au contraire, dans la pensée de Sa Majesté, du service personnel général, quelques mots d’explication seraient nécessaires. Quelles circonstances nouvelles ont porté Sa Majesté à réclamer l’armement général et l’encasernement universel du pays ? Si des circonstances existent, il importe qu’on le sache, mais alors encore il faudra qu’on démontre au pays : 1^o qu’il assurera son indépendance en acceptant le joug militaire prussien; 2^o qu’il lui est impossible d’assurer son indépendance autrement, par une autre organisation militaire, moins onéreuse et plus conforme à son tempérament et aux traditions invoquées par le Roi.”

Le Courrier de l’Escaut attaque directement le roi :

“Le désir du Roi en matière de service personnel est en opposition avec le voeu du pays manifesté légalement dans les deux dernières élections législatives, qui se sont faites sur ce programme : Ni un soldat ni un canon de plus !

Si respectueux que nous soyons de la personne royale, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer l’obstination avec laquelle Sa Majesté poursuit une campagne militariste qui blesse les sentiments de tant de Belges.”

Et *l’Indépendance belge*, à qui nous empruntons cette revue de la presse, ajoute “Voilà qui pourrait être signé : Charles Woeste.”

Mais un petit malin de *La Gazette de Liège* a trouvé une autre interprétation de la phrase fort remarquée sur les prêtres à l’armée :

“Ce qui nous plaît dans les paroles du Roi, c’est la mention faite des prêtres, qui au temps de Breydel et de Coninc étaient “à côté d’eux pour soutenir les vivants et bénir les morts.”

L’expression n’a pas sans doute dans ce passage — ni dans quelques autres, toute la clarté qui distingue d’ordinaire en Belgique la façon de parler du Roi, mais si nous comprenons bien la pensée, le prince s’y prononce à mots couverts pour le rétablissement d’une aumônerie militaire sérieuse. Cette aumônerie est la seule institution qui puisse, demain comme autrefois, dans l’armée nationale, nous ne dirons pas *bénir les morts*, mais *soutenir efficacement les vivants*.

Nous attendons donc que les partisans du service personnel aient organisé complètement cette aumônerie, suivant l’appel, en cela si opportun, de Sa Majesté, avant d’examiner s’il y a lieu de revenir en quelque point sur la solution donnée par le pays légal à la question que le Roi persiste à soumettre à l’attention de la nation.”

Comme quoi, il est possible de mettre tout le monde d’accord sur les paroles royales...

Signalons enfin que, du côté flamand quelques rares voix se sont fait entendre pour protester contre le fait que les héros flamands de 1302 ont été fêtés en français. C’est ainsi qu’un groupe de libéraux flamands répandent à Bruges un pamphlet qui stigmatise le discours de ce *“fils d’une princesse française, qui justifiait ce jour le nom qu’il méritait depuis longtemps d’être le roi des Wallons et le chef des Belges francophiles.”*

Et le texte se termine par un appel pour balayer les *“Leliaerts”* aux prochaines élections communales (35).

Il ne semble pas que ce genre de protestations ait eu beaucoup d’échos. Je voudrais à ce sujet ajouter un souvenir personnel. Je me souviens d’un de mes professeurs d’histoire de l’enseignement secondaire, qui nous confiait — sans citer ses sources, que, par conséquent, je ne puis contrôler — qu’en fait, le roi Léopold II avait eu l’intention de tenir son *“discours de Bruges”* en flamand, mais que le gouvernement s’y était opposé. Pour bien montrer sa sympathie pour les flamands, le roi avait envoyé ensuite, le prince héritier Baudouin, faire

(35) PROVINCIALE BIBLIOTHEEK EN CULTUURARCHIEF, à Bruges, no. 102 AD 1 (11). Par contre, un seul journal français, *L’Intransigeant*, s’en prend au roi et *“l’accuse d’avoir trahi des sentiments germanophiles, en choisissant, pour prononcer ce discours, la commémoration d’une victoire remportée par les Flamands sur l’armée française”*... *Le Bien Public* 17 août 1887.

une petite démonstration de ses connaissances de flamand. J’ai pu constater que cette version se raconte encore aujourd’hui en pays flamand. Cette explication, qui est en contradiction absolue avec tout ce que nous avons trouvé, est symptomatique de la façon dont on a voulu convaincre les Flamands des bonnes dispositions de la maison royale à leur égard.

Il est évident qu’un homme comme Léopold II se souciait bien plus de la cause qu’il voulait défendre, que de la langue dans laquelle il la défendait (36), et que son discours de Bruges ne s’adressait pas aux Flamands, mais à tous les Belges et aux voisins attentifs.

L’importance que Léopold II attachait lui-même à son “discours de Bruges” est illustrée par un dernier fait : le 6 juillet 1891 il devait se rendre à nouveau à Bruges pour visiter une exposition horticole. Pour préparer cette visite, le bourgmestre se rend chez le Grand Maréchal de la Cour, et lui pose la question dans quelle langue seront prononcées les allocutions. Le bourgmestre craint la réaction de ses électeurs s’il ne parle pas en flamand. Dans une note soumise au roi le Grand Maréchal tranche la question : “*A mon avis la question serait tranchée en décidant qu’il n’y aura aucun discours prononcé... Il y a eu un “discours de Bruges” et le pays doit rester sous l’impression qu’il a produite !*” Et le roi indique : “*oui, exprimer mon désir qu’il n’y ait pas de discours; une visite à une société de fleurs ne veut pas de discours...*” (37) (on pense aux “Chrysanthèmes” du général de Gaulle...)

L’histoire du discours de Bruges est exemplaire de la façon dont un roi, respectueux des prescriptions très limitatives de ses prérogatives constitutionnelles, peut parvenir à forcer la main à son gouvernement, pour dire publiquement ce qu’on ne souhaite pas l’entendre dire. Pour ce faire, il saisit l’occasion d’une manifestation où sa présence — et celle de toute la famille royale — est interprétée comme une marque de bienveillance et de sympathie à l’égard des aspirations nationalistes de la population flamande, qui lui étaient totalement étrangères. Et finalement, son discours n’avança en rien la solution du problème, qui, après un nouvel échec parlementaire en 1894, ne

(36) Lors de l’inauguration du port de Zeebrugge en 1907, il a glissé quelques phrases en flamand dans son discours français.

(37) PALAIS ROYAL, *Archives du Grand Maréchal de la Cour, règne de Léopold II*, no. 179.

sera résolu qu'en 1909, à la veille de la mort du roi.

Vu sous cet angle, le "discours de Bruges" a été un marché de dupes...

**EEN KONINKLIJKE ZET : DE "TOESPRAAK VAN BRUGGE"
VAN LEOPOLD II — 15 augustus 1887**

door

Luc SCHEPENS

SAMENVATTING

Op 15 augustus 1887 sprak koning Leopold II te Brugge, bij de (2de) onthulling van het standbeeld van Breidel en De Coninck, een rede uit die grote weerklink vond op het nationaal en internationaal vlak, omdat zij een pleidooi vormde voor de invoering van de persoonlijke dienstplicht in België. Deze rede, die doorgaat voor een model van koninklijke welsprekendheid, ofschoon zij geschreven werd door E. Banning, was het koninklijk antwoord op de verwerping, door de Kamer, op 14 juli 1887, van een voorstel in die zin. Om zichzelf de gelegenheid te geven, publiek en officieel zijn mening bekend te maken, en om te beletten dat de regering Beernaert zich hiertegen zou verzetten, bedacht de koning een handig maneuver.

Halfweg mei was hij officieus, en op 16 juli officieel door het Brugse stadsbestuur op de onthulling uitgenodigd. In mei had hij reeds toegezegd. In juli komt hij hierop terug, en laat weten dat hij er helemaal niet aan houdt naar Brugge te gaan, hooguit is hij bereid zijn broer af te vaardigen. Ontsteltenis van de regering, die vreest dat de afwezigheid van de koning zal uitgelegd worden als een blijk van mistevredenheid tegenover het parlement. Daarop laat de koning aan de regering weten dat hij misschien toch naar Brugge zou kunnen gaan, maar dan op twee voorwaarden : 1^o dat hem de gelegenheid geboden wordt een grote vaderlandse rede uit te spreken en 2^o dat bovendien de burgemeester van Brugge (die tegen het voorstel gestemd had in de Kamer) nà hem het woord zou nemen om zijn instemming met de koninklijke woorden te betuigen. Gevat tussen hamer en aanbeeld moet de regering uiteindelijk op beide punten toegeven, en kan alleen bekomen dat enkele passussen of woorden die haar al te inopportuun lijken afgezwakt of geschrapt worden.

Wij publiceren de tekst van het oorspronkelijke ontwerp van de koning, zowel van zijn eigen rede als van het antwoord van de burgemeester dat door de koning werd ontworpen, gevolgd van de definitieve tekst, met aanduidingen van de diverse wijzigingen die werden aangebracht en van de passussen waartegen de regering bezwaren had. De koninklijke boodschap vond grote weerklink, en lokte, al naar gelang de politieke gezindheid, tegenstrijdige reacties uit.

Enkele Vlaamse liberalen betreurden dat de koning zijn rede niet in het Nederlands had uitgesproken. De Vlamingen werden evenwel gepaaid met de aanwezigheid van kroonprins Boudewijn, die "naar het schijnt bedreven is" in het

SAMENVATTING – SUMMARY

Nederlands; op de voorstelling van een Vlaams drama over 1302, een week na de onthulling.

**A ROYAL MANOEUVRE. THE "ADDRESS OF BRUGES" BY
LEOPOLD II – August 15th, 1887**

by

Luc SCHEPENS

SUMMARY

On the occasion of the (second) unveiling of the statue of Breidel and De Coninck at Bruges on August 15th, 1887 king Leopold II delivered a speech which both nationally and internationally struck a very responsive chord, because it was a plea for the introduction of personal conscription in Belgium. This address, which is considered an example of royal eloquence, though it had been written by E. Banning, was the royal response to the defeat of a bill to that effect, in the House of Representatives on July 14th, 1887.

In order to create the possibility of stating his opinion publicly and officially, and also to prevent the Beernaert-government from opposing it, the king contrived a clever manoeuvre.

About the middle of May he had been invited unofficially to the unveiling and in July 18th he was invited officially by the Bruges municipal corporation.

In May already he had promised to come, but in July he reconsidered his decision and made it known that he did not at all wish to go to Bruges and that, at most, he was willing to delegate his brother. This caused consternation on the side of the government, which feared that the king's absence would be interpreted as a proof of discontent at parliament. Then the king informed the government that he might go to Bruges, but on two conditions : 1. that he should be given the opportunity to deliver an important patriotic address and 2. that, moreover, the burgomaster of Bruges (who had voted against the bill in the House) should speak after him to express his approval of the royal speech. Caught between the devil and the deep sea the government eventually had to give in on those two points and could obtain only that a few passages or words which might sound all too unbecoming, should be mitigated or cancelled.

We publish the text of the king's original draft, both of his own address and of the burgomaster's reply, which had been drafted by the king, followed by the final text, with indications of the different alterations made and of the passages to which the government had objected.

The royal message met with a great response and, according to the political opinions, called forth conflicting reactions.

A few Flemish liberals regretted that the king had not delivered his speech in Dutch. However, the Flemings were appeased with the presence of crown-prince Baudouin who "is said to be proficient" in Dutch, at the performance of a Flemish drama about 1302, one week after the unveiling.

Luc Schepens, Waalse straat 37, 8000 Brugge